

29.—Recettes et dépenses ordinaires per capita des gouvernements provinciaux, années fiscales terminées les années de recensement 1871-1911, et chacune des années 1916 à 1934—fin.

(B) DÉBOURSÉS ORDINAIRES—fin.

Année fiscale.	Ile du Prince-Ed.	Nou-velle-Ecosse.	Nou-veau-Brunswick.	Québec.	Ontario.	Mani-toba.	Saskat-chewan.	Al-berta.	Colom-bie Britan-nique.	Moyen-ne de toutes les provinces.
1926.....	8-69	12-29	10-30	10-14	16-20	16-32	16-09	19-56	32-72	15-26
1927.....	10-00	12-75	11-65	10-94	17-32	16-05	15-41	19-71	31-15	15-80
1928.....	10-72	14-65	13-45	12-09	17-75	16-72	15-60	24-12	31-54	16-83
1929.....	11-74	14-15	16-14	13-00	18-57	18-23	18-09	20-01	34-64	17-70
1930.....	12-88	15-37	17-78	13-94	17-13	19-79	18-91	21-75	37-08	18-10
1931.....	16-51	15-97	16-57	14-22	15-98	20-70	19-74	24-61	40-25	18-38
1932.....	14-52	17-62	16-85	13-75	18-62	22-31	19-64	25-20	46-50	19-77
1933.....	15-64	18-45	13-74	13-52	19-10	21-86	17-62	23-16	36-75	18-77
1934.....	18-62	19-45	14-49	12-13	25-83	19-16	17-60	22-18	31-71	20-11

Sous-section 2.—Actif et passif des provinces.

Les éditions antérieures de l'Annuaire donnent les dettes directes totales des gouvernements provinciaux et un état détaillé de leur actif. A la suite de la Conférence dont il est question à la page 890, un bilan uniforme des provinces pour l'année fiscale terminée en 1933 a été donné aux pp. 942-945 de l'Annuaire de 1934-35. Les chiffres de 1934 sont donnés au tableau 30. Conformément aux méthodes modernes de comptabilité, ce bilan est divisé en trois grandes catégories distinctes, capital, revenu et fiducie, tant à l'actif qu'au passif.

De plus, le bilan montre aussi le passif indirect ou contingent de chaque province, bien qu'il n'affecte pas les soldes du bilan.

Pour l'Ile du Prince-Edouard, le total de l'actif capital n'est pas équilibré par le total du passif au même compte, ce qui s'explique en grande partie par l'exclusion de tout détail couvrant l'actif improductif, comme les routes, les ponts, les édifices publics, etc.

Comme quelques item de la nomenclature peuvent paraître plutôt vagues, les notes suivantes pourront être de quelque utilité à ceux qui s'intéressent au bilan ici présenté:

Actif capital:

Actif général improductif:—Au Nouveau-Brunswick, les édifices publics ne comprennent pas les édifices du Parlement, sur lesquels on n'a placé aucune valeur et qui sont compris dans "Autres divers de l'Actif général improductif." En Ontario et en Saskatchewan, les ponts sont compris avec "chemins". L'item "Universités et collèges" exige des explications. En Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, dans le Québec et l'Ontario, il ne représente aucune valeur, parce que ces provinces ne considèrent pas les universités et collèges comme un actif de la province où ils sont situés, bien que les dépenses du gouvernement pour leur entretien figurent dans les déboursés annuels de l'instruction publique. Au Manitoba, toutes les propriétés d'instruction publique, en outre des universités et collèges contrôlés par le gouvernement, figurent à l'actif. En Saskatchewan, l'université figure dans les édifices publics. En Alberta, les chiffres comprennent les avances et les rachats d'obligations. L'Université de Colombie-Britannique est comprise dans les pertes au compte capital, représentant \$3,678,278 amortis en 1929-30.

Passif au compte capital:

"Allocations du gouvernement fédéral pour la dette" représente le prêt pour habitations dans la Nouvelle-Ecosse seulement.

"Réserves et surplus" ne s'applique à aucun actif spécifié.